

WIFI

Le saviez-vous ?

Votre installation peut être considérée comme Trouble Anormal de Voisinage

Le groupe technologique Téléphonie Mobile
GSM - UMTS ou 3G - WIFI - WIMAX - DECT - BLUETOOTH - RFID
est toxique pour la santé.

C'est la structure physique de composition triple spécifique
- Hyperfréquence / Modulation en ELF / Pulsations -
qui induit l'attaque physiologique aux niveaux moléculaire et cellulaire.
L'antenne TNT, pour des raisons voisines, est également toxique pour la santé.

Plusieurs centaines de travaux scientifiques internationaux exposent les diverses formes de la toxicité.

Une liste des principaux travaux, ou bibliographie, peut être consultée
sur le site web du CRIIREM (Centre de Recherche Indépendant): <http://www.criirem.org>
(*Rapport Bioinitiative, résumé des conclusions*)

Les ondes du groupe technologique Téléphonie Mobile attaquent les êtres vivants
de par leur structure spécifique pulsée, c'est-à-dire émises par saccades très brèves
de centièmes de seconde (effet mitrailleuse électronique).

*Elles ne peuvent de ce fait aucunement être comparées, par exemple, aux émissions
des ondes de la radio et de la télévision analogique, émises en continu.*

Les maladies, qui existaient avant les nouvelles technologies des télécommunications sans fil,
mais dont elles sont une nouvelle cause, sont répertoriées depuis longtemps.

Le désordre aux niveaux élémentaires conduit à
des perturbations physiologiques primaires dont les quatre principales sont :

**Niveau
élémentaire**

- la perte d'étanchéité de la barrière sang cerveau
- la perturbation de production d'hormones et notamment de la mélatonine
- des perturbations dans la régulation membranaire des cellules
- **des dommages génétiques par ruptures non réparables de fragments d'ADN**

Ces perturbations physiologiques primaires entraînent les pathologies suivantes:

**Niveau
moyen**

maux de tête, nausées, perte d'appétit, dépression, irritabilité, **troubles du sommeil**,
vertiges et chutes, pertes de concentration, **troubles cardiaques et de tension**,
maladies de peau, troubles des rythmes du cerveau, **perturbations du système
immunitaire** avec multiplication des lymphocytes, altérations de la peau (eczéma -
psoriasis – purpura), perturbations de l'électroencéphalogramme, atteintes aux
structures des yeux, des oreilles et du nez.

**Niveau
lourd**

cancers du cerveau, du sang, du système lymphatique, et en particulier du pancréas
et de la thyroïde, **épilepsie**, **interruptions de grossesse** et malformations, maladies
auto-immunes, **maladies dégénératives du cerveau de type Alzheimer**, un ensemble
de dysfonctionnements connu globalement sous le nom **d'électrohypersensibilité
ou EHS**, qui comporte fréquemment des **douleurs intenses**, et dont les niveaux aigus
conduisent à une **exclusion sociale parfois presque totale** par impossibilité de
travailler et résider dans des lieux électrifiés.

En Europe, le 16/12/2009,
la Justice a pris position en reconnaissant un lien de cause à effet
entre exposition professionnelle à des champs électromagnétiques et tumeur maligne.

**Les principales Compagnies mondiales de réassurance ne couvrent plus la téléphonie mobile
depuis plusieurs années.**

Voir la liste d'exclusions de vos propres polices.

Pour précisions et références documentaires consultez: <http://www.robindestoits.org>